

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSE MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 6

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
42, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
ANNEE ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD HUI :

L'explosion du restaurant Véry.
Vengeance d'un frère.
Cour d'assises de la Seine. — Un assassinat vite oublié.
Le Meurtre de la rue St-Lazare. — Une femme tuée par son mari.

Antisémitisme

C'est vraiment humiliant de se dire qu'on appartient au pays qui se prétend le plus ouvert aux idées de liberté, d'égalité et de tolérance. — et de constater qu'il faut y lutter pour la tolérance, pour l'égalité et pour la liberté, tout comme si nous étions aux plus mauvais jours des régimes contre lesquels nous avons déjà fait trois révolutions.

Cette question, cette querelle, cette guerre de l'antisémitisme n'est-elle pas à la fois une monstruosité et un retour de plusieurs siècles en arrière? Je lisais hier dans le Nouvelliste cette phrase inouïe: « Nous combattons non tel ou tel juif, mais la juiverie. »

Combattre la juiverie! Qu'est-ce que cela signifie? Quel sens attachez-vous à cette façon d'appeler les juifs?
Prétendez-vous priver ces Français de leurs droits civils et politiques? Prétendez-vous leur interdire, parce qu'ils sont juifs de religion, soit les fonctions publiques, soit le libre exercice de leur industrie ou de leur commerce? Vous admettriez donc que, par représailles, on vint faire une enquête sur la façon dont vous pratiquez votre religion à vous? Vous admettriez donc qu'on pût édicter un jour un décret ainsi conçu: Tous ceux qui seront convaincus de telles ou telles croyances cesseront de faire partie de la nation française?

Ces juifs, en quoi différent-ils des autres citoyens? Ne sont-ils pas Français de père en fils, ne sont-ils même pas soumis aux mêmes impôts, soit d'argent, soit de sang? Avez-vous jamais vu qu'ils se soient dérobés à aucun d'eux? Jouisssent-ils d'un privilège quelconque dont ne jouissent pas les autres habitants de la France? Y a-t-il dans nos lois, dans nos habitudes, dans nos mœurs, quelque chose qui les différencie du reste des électeurs, des soldats, des travailleurs, des commerçants, des industriels, des artistes, de n'importe lequel de nos compatriotes?

Vous ne combattez pas tel ou tel juif, mais la juiverie. C'est donc dire que vous voulez continuer à coiffer férocement ces Français du bonnet qui, pendant le moyen âge, les exposait aux insultes d'une populace fanatisée par les prêtres de la religion chrétienne. C'est donc avouer que vous voulez en revenir à ces abominations sociales qui se traduisaient, pour les juifs, par des massacres et des pillages périodiques — pour les huguenots, par la Saint-Barthélemy — pour les autres hérétiques, par la terreur yauldoise, par les dragonnades, — en attendant que les libre-penseurs soient encore plus cruellement traités, — car la libre-pensée, plus encore que la juiverie, a l'honneur de votre haine implacable.

Et que fait-elle donc, cette juiverie, pour que vous la mettiez ainsi au ban de l'humanité? Elle descend de ceux qui ont mé-

connu et supplicié Jésus-Christ. Si cette raison a suffi pendant plus de mille ans, à ruiner contre les Juifs toute la chrétienté, le moment est enfin venu où cette cause de proscription nous semble aussi vaine qu'odieuse. Vous qui demandez pour vous la liberté, qui prétendez que votre seul grief contre la République c'est la confiscation de certains droits d'enseignement et de propagande que vous estimez des libertés nécessaires, — laissez donc à autrui le droit que vous réclamez pour vous-mêmes. La juiverie, le catholicisme, le protestantisme, tout cela s'équivalait, tout cela est du domaine de la spéculation philosophique, — tout cela n'a rien à voir dans l'état laïque, tolérant, égal pour tous.

Mais, dites-vous, les Juifs forment un Etat dans l'Etat, ils s'unissent entre eux et ne se mêlent pas au reste de la population.
Avez-vous un moyen pour empêcher un Français de choisir sa femme où cela lui convient? Prétendez-vous que, parce qu'on est de religion juive, on doit fuir ceux avec lesquels on est tout naturellement en communion d'idées, de goûts, de mœurs et d'intérêts?

Mais à ce compte, est-ce que le parti catholique militant n'est pas aussi fermé, aussi inaccessible aux intrus, aussi soigneusement selecté que la juiverie à laquelle vous déclarez la guerre?
Les Juifs font souche entre eux. Eh! bien, donc, et les catholiques? Et là, il ne s'agit pas d'une infime fraction de la population, mais d'une armée qui, partout, a établi ses quartiers et ses avant-postes.

Des gens qui ne se mêlent pas au reste du pays! Et la noblesse? Cette noblesse qui est arrivée d'Allemagne avec l'invasion des barbares Francs et Burgondes, qui a mis en servage les habitants du pays — les Gallo-Romains, nos aïeux, — cette noblesse s'est-elle mêlée à la race nationale?
Jusqu'au jour où, en 1789, on s'est enfin réveillé de quatorze siècles d'esclavage, y avait-il mélange entre les Gallo-Romains asservis et les Germains qui étaient venus leur voler leur fortune et leur liberté?

Et maintenant encore, — à moins que ce ne soit pour redorer un blason par trop usé, la voyons-nous se mêler à la race gauloise, la noblesse venue d'Allemagne?
Faut-il donc, pour cela, que nous demandions contre elle des lois d'exception et que nous ne regardions pas comme des compatriotes ces Français-là — qui depuis mille ans ont au moins mêlé leur sang à notre sang gallo-romain sur tous les champs de bataille où le peuple français livrait le combat à ses adversaires?

Mais les juifs ont des fortunes considérables. Les ont-ils acquises par des moyens interdits à n'importe quel autre citoyen? Et, était-il juif le petit père Bontoux qui, avec la bénédiction papale, faisait danser des centaines et des centaines de millions catholiques?
S'il y avait pour les gens de religion juive un seul privilège, un seul droit dont fussent privés les autres Français, nous ferions cause commune avec ceux qui demanderaient l'égalité pour tous les citoyens.

Mais rien de tel n'existe. La « juiverie » ne signifie pas plus que le catholicisme ou le protestantisme; — et ceux qui prétendent représenter les principes d'honnêteté, de dignité, de sagesse — et même d'infailibilité — et qui emploient des réclames de popularité malsaine

comparables à celle-là, donnent une triste idée du parti au nom duquel ils orientent : guerre à la juiverie.
PAUL BERTNAY.

LA POLITIQUE

Voilà la turlutaine du désarmement qui recommence.

Il paraîtrait que ce n'est pas uniquement pour passer la revue des soldats de Guillaume que le roi Humbert est allé à Berlin. Ce serait aussi pour passer la revue de ce qui reste dans les poches de la triple alliance. Or, il paraît que, chez ces messieurs, comme dit Gringalet, les toiles se touchent. Surtout chez le roi Humbert, qui ne sait plus à quel usurier se vouer pour fournir la polenta à son pauvre peuple.

Alors, ces potentats se seraient dit: Il faut désarmer parce que nous n'avons plus le sou pour continuer des armements dont nous ne voyons plus bien comment nous nous servirions pour exécuter la razzia française qui était le but et le couronnement de l'aventure.

Désarmer, Guillaume pas plus qu'Humbert ne serait fâché de cet allègement de cinq ou six cents millions annuels qui ruine toute l'Europe — à l'exception de la France. Aussi, aurait-on convenu, entre triple alliés, que l'empereur irait incessamment trouver la reine d'Angleterre et la prierait d'attacher elle-même le grelot du désarmement.

Venant, en effet, de cette respectable impératrice des Indes, l'idée aurait chance d'être un peu mieux accueillie par ces corrompus de Français.

Voilà déjà d'ailleurs plusieurs fois que la triple alliance nous fait cette invitation, non pas à la valse, mais à l'interruption de la valse. Seulement, chaque fois, — et il va en être encore de même, — on néglige absolument de nous parler de l'Alsace-Lorraine. Or, il n'est absolument question que de cela. Cette affaire réglée, rien de plus aisé, rien de plus logique, rien de plus simple que le désarmement. Mais qui dit désarmement, dit acceptation de l'état actuel et résignation absolue à ne jamais la voir se modifier. Or, c'est cette résignation que nous n'avons pas, que nous n'aurons jamais. Nous subissons un fait accompli, nous ne l'acceptons pas. Nous attendons patiemment l'heure favorable où fera son droit, — mais d'ici-là, le Creusot continuera, plus que jamais, à fabriquer les canons de six mètres qui lancent douze obus à la minute et les font tous frapper dans un but qui n'a pas un mètre carré.

Pendant ce temps-là, si l'Italie se ruine de fond en comble, c'est son affaire et non la nôtre. Nous sommes l'arme au bras, nous avons des amis, — et nous ne craignons personne.
Voilà ce que, certainement, nous répondrons à la respectable souveraine anglaise qui viendra nous solliciter de la part de l'empereur Guillaume — et nous supposons qu'enfin celui-ci se le tiendra pour dit.
JEAN-CLAUDE.

DEPECHE

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 29 juin.

NECROLOGIE

On annonce la mort de M. Courcelle-Seneuil, conseiller d'Etat.

LES OUVRIERS DES TABACS

MM. Raiberti, Papelier, Lady, Bouge et Leydet, députés, ont présenté, ce matin, au ministre des finances une délégation d'ouvriers des manufactures de tabacs. Les délégués ont entretenu le ministre de la ques-

tion des retraites, et lui ont demandé d'abaisser la limite d'âge.
M. Rouvier a promis d'examiner ces demandes avec la plus grande bienveillance.

LES TRAMWAYS DE LA COTE-D'OR

Le ministre des travaux publics a reçu ce matin MM. Magnin, Spuller, sénateurs; Lévéque, Leroy, Bizouard-Bert, députés de la Côte-d'Or, qui l'ont entretenu de l'achèvement du réseau départemental des tramways, et notamment de l'exécution des trois lignes suivantes: Arnay à Saulieu; Fontaine-Française à l'extrémité du département, côté de la Haute-Saône; Vauroy à Baigneux.

M. Viette a promis de pousser activement l'étude de la question, afin de hâter la déclaration d'utilité publique et, par suite, l'ouverture des travaux.

Nouvelles Militaires

Paris, 29 juin.

Le recensement des chevaux est terminé dans presque tous les départements. Cette opération a fait ressortir quelles difficultés on rencontrera pour remonter la cavalerie mixte de plusieurs corps d'armée.

Comme les chevaux de trait abondent, l'artillerie trouvera dans la réquisition tous les attelages nécessaires aux formations de guerre.

La cavalerie ne pourra pas rapidement organiser ses escadrons de réserve, parce qu'on leur enverra seulement des chevaux de voiture.

Un grand développement est pourtant donné aux différents services physiques; est-ce que des sociétés hippiques ne pourraient pas, comme en Suisse, s'organiser entre les jeunes gens des petites villes de province pour entretenir des chevaux de selle?

Nous avons des cavaliers réservistes; quand aurons-nous des chevaux pour la cavalerie de réserve? A moins de les demander à la gendarmerie, ce qui a été essayé et n'a pas produit de résultats, il ne faut compter que sur l'initiative privée.

Lorsque le goût de l'équitation se répandra sous l'impulsion de Sociétés privées bien organisées, le ministre de la guerre leur confiera des chevaux par un retour aux dispositions antérieures appliquées aux jeunes gens de l'agriculture.

S'il est bon de s'occuper de gymnastique, de canotage, de vélocipédie et d'exercer la jeunesse à la marche, il serait également bon de former des sociétés de cavaliers volontaires.

Mort de M. Seignobos

Paris, 29 juin.

M. Seignobos, député de l'Ardeche, vient de mourir à Paris.
Né en 1822, M. Seignobos étudia le droit, puis, lorsqu'il fut avocat, se mit à voyager. En 1848, il fut élu membre du conseil général de l'Ardeche et réélu sous l'Empire auquel il fit une opposition constante.

M. Seignobos fonda un orphelinat agricole, une société pour l'encouragement des écoles primaires, des sociétés de secours mutuels.

Porté candidat à l'Assemblée nationale par le parti républicain, le 8 février 1871, il fut élu député par 39,253 voix, et il alla siéger au centre gauche avec lequel il vota constamment.

M. Seignobos prit l'initiative de diverses propositions, fut un des signataires de la proposition Rivet, appuya le gouvernement de M. Thiers, fit une opposition vigoureuse à la politique de réaction du gouvernement, vota contre le septennat, contre la loi sur l'enseignement supérieur.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il posa sa candidature à Tournon et fut élu. Il reprit sa place au centre gauche, vota avec la majorité républicaine, signa la protestation des gauches contre le manifeste du maréchal de Mac-Mahon et fit partie des 363 qui votèrent l'ordre du jour contre le ministère de Broglie-Fourton. Combattu vivement par l'administration qui lui opposa le comte Boissy-d'Anglas, il fut néanmoins réélu le 14 octobre 1877.

En 1881, M. Seignobos sollicitait de nouveaux suffrages des électeurs de sa circonscription; vivement pris à partie par les journaux républicains pour son attitude dans l'affaire de la révocation du procureur général près la cour de Nîmes, — incident qui provoqua à la tribune, à l'égard de M. Seignobos, un « dé » « coups de boutoir »

dont était coutumier M. Dufrane, alors ministre de la justice, M. Seignobos ne fut pas réélu et rentra dans la vie privée.

Il n'en continua pas moins sa collaboration assidue au Journal de Genève, dont il était, à Paris, et depuis longtemps, le correspondant attitré.

Aux dernières élections législatives, M. Seignobos fut élu député avec une belle majorité.

C'était un homme affable et accueillant, très aimé de ses concitoyens.

Le Conseil Supérieur du Travail

Paris, 29 juin.

Le conseil supérieur du travail a adopté aujourd'hui le rapport de M. Siegfried, concluant à autoriser l'établissement dans chaque département d'un ou plusieurs comités des habitations ouvrières qui pourront faire des enquêtes, ouvrir des concours d'architecture, accorder des encouragements pécuniaires ou autres.

Les maisons individuelles ou collectives, louées ou vendues à des ouvriers, sont affranchies de la contribution foncière, de la contribution des portes et fenêtres et de la taxe des biens de main-morte.

La caisse de dépôts et consignations, la caisse nationale des retraites, les caisses d'assurance en cas de décès et d'accidents, les caisses d'épargne postales, sont autorisées à employer jusqu'à un dixième de leurs fonds disponibles en prêts hypothécaires pour la construction de maisons ouvrières.

Les caisses d'épargne ordinaires peuvent employer leur fortune personnelle en prêts hypothécaires à la construction de maisons ouvrières.

Autour du Parlement

Paris, 29 juin.

Les Bouilleurs de Cru

Le groupe de la Chambre qui s'occupe de la question des bouilleurs de cru a décidé de voter contre l'article 28 de la loi des finances qui prescrit la déclaration préalable.

La Répression du duel

La commission d'initiative a conclu au refus de la prise en considération de la proposition Cluseret, relative au duel. Le débat viendra samedi.

Les Droits sur les Pétroles

Le gouvernement a déposé un projet fixant le droit sur les pétroles raffinés à 18 francs, et sur les bruts à 15 francs, mais, estimant que ce projet ne pourra pas être voté avant la clôture de la session, il a demandé par un second projet la prorogation du droit actuel, jusqu'au 31 mars 1893.

CHAMBRE

AVANT LA SEANCE

Paris, 29 juin.

La Chambre renonce aujourd'hui à son jour de congé pour poursuivre la discussion du renouvellement du privilège de la Banque de France.

Malgré l'attrait du discours attendu de M. Burdeau, les députés ne sont pas encore très nombreux.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Eloge de M. Seignobos

M. Floquet annonce la mort de M. Seignobos qui fut un des 363 et qui n'avait jamais cessé de lutter pour la cause républicaine. C'était un esprit distingué, un travailleur, un collègue plein de bienveillance et de courtoisie. Toute la Chambre s'associera aux regrets de sa famille et de ses amis. (Applaudissements.)

Le Privilège de la Banque de France

La Chambre reprend la discussion du projet relatif au renouvellement du privilège de la Banque de France.

DISCOURS DE M. BURDEAU

M. Burdeau a la parole. Il entend se placer exclusivement sur le terrain du raisonnement. Il a écouté le discours de M. Pelletan avec admiration et aussi avec une sorte d'étonnement. M. Pelletan enroule sous sa hennière les arguments et les thèses les plus diverses, mais le fond de ces arguments c'est la constitution d'une banque d'Etat réclamée par M. Millerand.

Le rapporteur étudie d'abord les relations de la Banque avec le commerce.

C'est la probabilité qu'on en viendra pas réclamer à la fois tous les billets qui permet à la Banque d'émission d'émettre une seconde catégorie de billets et de se faire banque d'escompte. Cela lui est permis et cela lui est nécessaire. (Très bien! Très bien!) Elle se salue ainsi des frais que lui occasionnerait sa première fonction et rend ainsi un nouveau service au public en jouant un rôle favorable à l'abaissement du taux du crédit.

On a dit que le taux de l'escompte était nécessaire et que la Banque peut l'abaisser suivant les circonstances.

On parle de fixer à 1 1/2 0/0 en attendant de le rendre gratuit. Il est surprenant qu'on n'ait pas fait plus tôt cette découverte, mais on n'oublie qu'une chose, c'est que l'abaissement du taux était porté à ce point, la Banque elle-même ne manquera pas de le faire. (Très bien! Très bien!) Elle aurait ainsi devant elle un réservoir de nature à tripler ses opérations. Mais, si elle le faisait, elle serait obligée d'émettre des billets au dessus de la circulation actuelle, peut-être pour cinq à six milliards, et on peut en voir les conséquences.

La nostalgie du métal s'emparerait du pays, l'encaisse baisserait et la déflation naîtrait. Le billet qui valait 1,000 francs ne vaudrait plus que 998 fr. le lendemain, 995 fr. ensuite.

L'escompte n'est pas arbitraire; il est fixé par la nature des choses. (Très bien! très bien!) Si on menace le crédit dans sa rémunération, il disparaît. Le rôle que peut jouer la Banque des et outre de l'escompte qu'un rôle modérateur. La Banque ne peut compter sur la stabilité du taux de l'escompte; elle est observatrice. Si c'est là sa tâche, comment l'a-t-elle remplie? En comparant la Banque de France avec la Banque d'Angleterre, on voit que celle-ci a changé le taux de l'escompte, de 1845 à 1892, en cinq cent soixante-dix fois, trois cent soixante-sept fois. La durée de son escompte a duré un mois et huit jours en moyenne.

La Banque de France l'a changé 113 fois; le taux de son escompte a une durée en moyenne de cinq mois et un jour. C'est donc la Banque de France qui assure aux affaires la plus grande base de stabilité. (Très bien! très bien!)

Dira-t-on que la Banque réclame trois signatures, on est obligé de s'adresser à des intermédiaires, à des papiers d'escompte? La signature n'est pas inutile. Ce n'est point là une fiction, et la preuve c'est qu'on ne s'en passe pas à l'étranger.

Si la Banque d'Angleterre accepte le papier à deux signatures, ce n'est que parce qu'elle est maîtresse de son taux et qu'elle débat ce taux avec ceux qui se présentent dans ces conditions à ses guichets et paient une sorte de prime d'assurance.

En Belgique le papier à deux signatures, est soumis à certaines conditions nettement déterminées; l'escompte se fait par privilège en faveur de quelqun tamis.

En France, grâce aux trois signatures, la Banque à un portefeuille de toute sécurité.

M. Burdeau poursuit: la force de la Banque de France ne lui vient pas seulement de son portefeuille, elle lui vient même de son encaisse. Cette encaisse est actuellement de 2 milliards 874 millions. Il faut réunir les encaisses des principales banques du monde pour obtenir un pareil chiffre. (Très bien! très bien!) Si la Banque, pendant 26 jours, était l'objet d'un assaut, si elle remboursait pendant ce temps les billets par lasses à tous ses guichets, elle n'arriverait pas à épuiser son encaisse. (Très bien! très bien!)

On dit que le taux de la Banque de France est de 700 francs; ce sont des effets commerciaux de 2,078 fr. En 1890, la Banque de France escompta 1,943,000 billets au-dessus de 1,000 fr. La Banque remplit tous les services qu'elle doit remplir vis-à-vis du commerce, et on

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
30 juin

ROCAMBOLE

ORIGINE DU ROMAN
PAR M. PONSON DU TERRAIL

Andrea sonna son unique valet de chambre, qui, en même temps, remplissait les fonctions de groom et soignait le cheval anglais dont le capitaine s'était donné le luxe.

— Mais Toby au tisbury, lui dit-il.

— Le groom sortit pour aller exécuter les ordres de son maître.

— Maintenant, acheva le capitaine, s'adressant à Colar, il faut me trouver d'ici à trois jours, dans le quartier des Champs-Elysées, un petit hôtel à louer, avec des remises pour deux voitures et une écurie pour cinq chevaux.

— Ce sera fait, dit Colar, qui se leva pour s'en aller, tandis qu'Andrea s'habillait et recevait un élan négligé du matin.

Un quart d'heure après, sir Williams courait au tisbury rue Moncey, et faisait passer sa carte à Baccarat, qui était encore au lit.

L'hôtel que le jeune baron d'O... avait fait bâtir tout exprès pour Baccarat était situé, on le sait, dans cette petite rue Moncey qui joint le haut de la rue Blanche à celle de Clichy, et touche aux derrières de la prison pour dettes.

Cet hôtel n'était, à vrai dire, qu'un vaste

pavillon haut de deux étages, perdu à demi dans un massif de verdure formé par de hauts tilleuls presque séculaires, et entouré d'un vaste jardin. Mais tout ce que le luxe moderne a de recherches et de délicatesses semblait y avoir été apporté dans la décoration, la disposition de chaque pièce et son ameublement.

Une pelouse verte, entourée de massifs d'arbres, conduisait au parterre haut de quelques marches et donnant accès, par une porte vitrée à deux vantaux, dans un vestibule dallé en marbre, rempli de fleurs en toute saison, et dont les murs étaient couverts de fresques délicieuses.

A gauche, étaient la salle à manger, les offices et les cuisines; à droite, une salle de bains, une serre et un joli salon d'été, dont la cheminée était surmontée d'une glace sans tain, à travers laquelle on apercevait les jardins. Ce salon, meublé en citronnier, avec des tapis de Smyrne et des jardinières pleines de fleurs dans leembrasure des croisées, avait une porte-fenêtre qui conduisait, par trois marches, sur la pelouse verte.

Une riche collection de tableaux modernes de la plupar à l'école française et signés des noms les plus célèbres, en garnissait les murs.

Au premier étage se trouvait le salon d'hiver, la chambre à coucher, le cabinet de toilette et le boudoir de Baccarat; plus une toute petite pièce disposée en fumoir, et dont le baron d'O... s'était réservé la jouissance.

C'était là qu'il recevait parfois, le soir, quelques intimes, auxquels Baccarat servait du thé de ses belles mains.

Le second étage était destiné à la mère de la courtesane et aux domestiques.

Au fond du jardin, on avait construit un petit bâtiment destiné aux écuries et aux remises, car Baccarat avait trois chevaux, dont un de selle, un coupé et une américaine.

La soirée de Cérise était encore au lit, à

cette heure matinale où Andrea se disposait à pénétrer chez elle...

Cependant elle ne dormait pas, et même elle n'avait pas fermé l'œil de la nuit.

Rentrée chez elle, la veille, dans une agitation impossible à décrire, Baccarat, la tête perdue et déjà le cœur atteint par l'aiguillon de la jalousie, s'était mise au lit pour chercher, dans le sommeil, un peu de repos à son âme bouleversée, tant il est furieux, l'amour qui se déclare tout à coup dans le cœur blasé d'une courtisane.

Baccarat n'avait jamais aimé, et elle s'ingénuaient de succomber enfin à ce mal jusquelors inconnu pour elle, et qu'elle avait si souvent et si impitoyablement raillé chez les autres.

Baccarat, avant qu'elle eût aperçu Fernand Rocher, était une femme au regard froid et moqueur, au sourire de sphinx.

C'était la tigresse sans cœur et sans âme, aimant l'or, méprisant les hommes, les laissant se tuer pour elle, et prononçant pour oraison funèbre sur leur tombe ce seul mot rempli de dédain: « Il m'ennuyait! » Baccarat, devenue subitement amoureuse, s'était métamorphosée; le marbre s'était changé en chair, le sourire satanique en désir ardent, et elle se tortait les mains de coïter en prononçant tout bas le nom de Fernand.

Au jour, Baccarat n'avait point fermé l'œil encore, elle avait passé la nuit à rouler dans sa tête mille projets de séduction, mille plans absurdes et grandioses tout à la fois pour obtenir l'amour de Fernand.

La cloche de la grille, qui annonçait un visiteur, s'était fait entendre, Baccarat sonna sa femme de chambre.

— Je n'y suis pas, dit-elle. Je ne veux recevoir personne.

La courtisane sortit, mais elle revint peu après, avec une carte à la main.

— Madame, dit-elle, c'est un jeune homme très comme il faut, qui a un groom en livrée

et un cheval magnifique, et il insiste pour voir madame.

Baccarat prit la carte avec un mouvement d'impatience, et lut:

Sir Williams L..., baronnet.

— Je ne connais pas cet Anglais, dit-elle avec humeur.

Et elle se retourna sur le côté, la tête vers la ruelle, reprenant son rêve d'amour si malencontreusement interrompu.

Mais la femme de chambre reparut une troisième fois.

— Madame, dit-elle, milord prétend qu'il veut parler à madame pour une affaire grave.

— Je n'ai pas d'affaires, va-t'en!

— Il m'a chargé de prononcer un nom à l'oreille de madame.

— Je n'en veux point savoir.

Et l'accent de Baccarat était impérieux et irrité comme celui d'une tigresse troublée dans ses amours.

Cependant la femme de chambre, qui, sans doute, avait été largement payée par Andrea, ne se tint pas pour battue, et ajouta:

— Cola n'engage madame absolument à rien d'entendre le nom que milord m'a chargé de prononcer devant elle.

— Fanny, dit sèchement Baccarat, je te chasse; à partir d'aujourd'hui, tu n'es plus à mon service.

Milord m'a dit, répliqua la camériste avec un sang-froid superbe, qu'il venait voir madame au sujet de M. Fernand Rocher.

VIII

Le Baronnet

Baccarat s'était élanée hors du lit avec l'agile souplesse d'une panthère et n'avait fait qu'un bond de sa chambre à coucher dans son cabinet de toilette.

Ordinairement, la folle créature mettait à s'habiller une nonchalance extrême et s'abandonnait paresseusement aux mains de sa femme de chambre, avec le laisser-aller d'une duchesse; mais en ce moment Baccarat redevint la fille du peuple qui sait se servir elle-même, et, chaussant ses petits pieds nus de babouches turques, glissant sa taille de coulouvre dans un long peignoir gris-perle à retroussis cerise, elle noua un foulard à son cou, et d'une main féruleuse roula précipitamment les boucles luxuriantes de sa chevelure blonde, dégageant son front intelligent en les ramenant en arrière

la remplacerait par des conceptions peut-être irréalisables. Des hommes pratiques ne sauraient balancer dans leur choix. (Vifs applaudissements.)

L'orateur étant fatigué, la séance est suspendue pendant un quart d'heure. Elle est reprise à 5 h. 5.

M. Burdeau demande à considérer les relations de la Banque avec l'Etat.

On dit qu'en 1854, la Banque s'est rangée du côté d'un criminel; qu'en 1870, elle a refusé son concours à la Patrie, et qu'aujourd'hui elle ne veut pas se charger de faire le service de la Trésorerie de l'Etat. Il est inexact que la Banque de France ait aidé au coup d'Etat du Deux-Décembre. Un point est resté obscur; cela provient de ce que M. d'Argout, à dix mois de distance, en 1851 et en 1852, s'est opposé. On dit qu'elle a versé 25 millions à l'Etat, c'est qu'en effet la Banque de France devait ces 25 millions; en vertu d'une loi, elle était tenue de mettre cette somme à la disposition de l'Etat à n'importe quel jour de l'année 1851.

C'est M. Casablanca, qui a été l'un des dupes du coup d'Etat, qui le 21 novembre réclama l'Etat à la Banque; les 25 millions sont payés le 9 décembre, après le coup d'Etat, et à un moment où le compteur laissait plus de 50 millions à la disposition du gouvernement.

L'argent coupable qui a fait le coup d'Etat ne sortait donc pas des caisses de la Banque de France. (Applaudissements.)

Passons aux mesures proposées par les adversaires du projet; ils demandent qu'on mette le service de la trésorerie à la charge de la Banque. Il en résulterait au grand maximum, une économie de deux millions et demi sur le mouvement général des fonds.

La réforme réclamée est contenue dans le projet, mais il y a la contre-voix: va-t-on remettre ce soin à la Banque? c'est impossible.

En Belgique on a créé 39 agences spéciales du Trésor, ce qui équivaudrait à 370 en France. Une répartition des dépenses de l'économie calculée à deux millions et demi? Il faudrait 3,014,000 fr. par an pour assurer le contrôle d'après les calculs les plus sérieux.

Mais le public, toute question d'économie à part, se plaindrait de la réforme qui aurait pour effet de couper en deux les services. Ce serait une gêne, des complications sans bénéfice pour personne et même au détriment de l'Etat (Très bien! Très bien!)

On parle aussi du partage des dividendes. Les actionnaires actuels ont acheté leurs actions au cours moyen de 4,000 francs. Ce qu'on peut demander, c'est qu'à l'avenir, on limite les profits de la Banque. Là-dessus on peut discuter, rien n'est plus légitime. On verra ce qu'il faut enlever à la Banque de ses dividendes; la commission et le gouvernement donneront leurs raisons à l'appui des conclusions proposées, mais quant au partage des bénéfices, il n'est pas incertain de faire de l'Etat l'associé de la Banque.

M. Burdeau continue ainsi: Avoir de l'encas n'est rien, avoir du crédit de banque, voilà la véritable force. (Très bien! Très bien!) On peut être assuré que la France conservera cette confiance dans sa volonté indéfectible, dans sa ténacité, et si sa puissance morale est à la hauteur des ressources financières que lui assure le billet de banque, on peut être convaincu qu'elle saura arracher à la fortune le succès, la victoire, la reconstitution de la patrie. (Vifs applaudissements.)

Reste la question de la durée de la prorogation. C'est là un point sur lequel on peut discuter. La commission ne désespère pas de faire triompher son opinion.

La Banque de France a besoin d'une longue prorogation, non pour elle, mais pour la nation qui, si certaines éventualités se présentent, pourra avoir besoin de lui emprunter des sommes importantes et aura besoin de longues années pour les lui restituer.

La Chambre votera le projet de la commission, elle aura ainsi rempli sa tâche vis-à-vis de la démocratie, elle aura fortifié notre trésor de guerre, elle aura fortifié la patrie elle-même. (Vifs applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures et demie.

LES DÉCLARATIONS DE BISMARCK

Et la Presse allemande

Berlin, 20 juin. Les journaux du matin s'occupent tous de l'article officiel paru hier soir dans la Gazette de l'Allemagne du Nord contre le prince de Bismarck et sont d'avis que les dernières déclarations de ce dernier créent un incident qui peut avoir des conséquences graves pour le prince et un retentissement énorme à l'étranger.

La Gazette de Voss dit que l'univers entier attend le développement ultérieur de la lutte entre M. de Caprivi et M. de Bismarck. Une seule maladresse du gouvernement suffirait pour transformer la querelle en une tragédie qui ne serait pas uniquement une tragédie pour M. de Bismarck. Il est vrai que le peuple allemand est le débiteur de M. de Bismarck; mais aucune dette de reconnaissance ne pourra jamais oublier au pays le salut de l'Empire.

LA DOYENNE DES INSTITUTRICES

Nancy, 20 juin.

Une bien curieuse figure vient de disparaître: Mlle Virginie Mauvais, officier de l'instruction publique, décédée le 27 juin, à Nancy. Il est probable que la défunte était la véritable doyenne des institutrices laïques de France, étant née le 3 août 1797 (46 thermostat, an V).

Fille d'un prêtre oratorien qui avait accepté une cure constitutionnelle, Mlle Mauvais fut élevée d'après les principes de l'Émile de Rousseau. Elle n'apprit à lire qu'à l'âge de dix-huit ans. Mais elle rattrapa le temps perdu, car, dès les premières années de la Restauration, son école, fondée sur la méthode de Lancaster, était déclarée par le gouvernement « école normale et modèle »; elle fut ensuite nommée inspectrice des écoles du département de la Meurthe et fut, en 1828, du ministère de l'instruction publique d'alors, M. de Vatimesnil, une grande médiatrice d'or.

Mlle Virginie Mauvais est l'auteur de traités d'éducation et d'instruction qui ont eu une grande vogue à une époque où la pédagogie était encore dans l'enfance. La défunte fit une belle fortune dans l'enseignement: lorsqu'elle se retira de la carrière, en 1852, elle possédait plus de 500,000 fr.

Mlle Mauvais avait donné, en 1830, 400,000 francs à la ville de Nancy, à charge par celle-ci de bâtir un pavillon spécial à l'hôpital.

Par son testament, daté du 13 mars 1830, Mlle Mauvais légua le reliquat de sa fortune au bureau de bienfaisance. Les légataires seront laïques. Voici, d'ailleurs, un passage extrêmement curieux de ce testament: « Je veux qu'on me fasse un enterrement civil, que mon cercueil peinte aux couleurs nationales, soit conduit au cimetière, sans être recouvert d'un drap mortuaire, dans le corbillard des pauvres, attelé de deux che-

vaux ornés de rubans aux couleurs nationales, qu'on mette sur mon cercueil une couronne de lauriers pour rappeler ma lutte constante contre l'ignorance et le fanatisme, que mon cercueil soit suivi par au moins dix citoyens jouant des airs patriotiques et nationaux, qu'on invite à mon enterrement au moins deux cents pauvres honnêtes, à qui on donnera à chacun 2 francs. »

AFFAIRE DE LA DYNAMITE

Arrestation de M. Leguay

Paris, 20 juin.

M. Leguay a subi cet après-midi un long interrogatoire, il a cherché à établir qu'il n'avait signé des traites que pour rendre service à Arton et que la responsabilité des détournements devait être attribuée à celui-ci.

Comme le juge lui faisait observer qu'il ne pouvait pas ignorer l'emploi qu'Arton faisait de cet argent, qu'il gaspillait chez des fournisseurs à la mode et dans des cabarets, Leguay parut vivement impressionné. Le juge lui fit observer que son système de défense qui consistait à prétendre qu'il n'avait donné sa signature que pour rendre service à Arton, était inadmissible, puis il le congédia.

M. Leguay sortit du cabinet du juge et prit la galerie dite des juges d'instruction; au moment où il allait en sortir, un commissaire de police accompagné d'agents l'arrêta.

M. Leguay manifesta le désir de passer chez lui pour prendre certains papiers, mais le commissaire lui dit qu'il ne pouvait le permettre. M. Leguay a été écroué au Dépôt à 5 h. 1/2.

UNE GRAVE AFFAIRE

Documents détournés au Ministère de la marine

Paris, 20 juin.

M. Couturier, juge d'instruction, mène très activement l'enquête relative au détournement de documents confidentiels qui a été constaté au ministère de la marine. Il a chargé M. Mourgues, commissaire de police du quartier des Champs-Élysées, d'opérer une seconde perquisition au domicile de Greiner, l'auteur du détournement.

Le magistrat a découvert, derrière un buffet, de nouveaux dossiers qui avaient été enlevés du ministère. L'un de ces dossiers contenait le plan d'un bâtiment cuirassé de l'escadre qui n'avait pas encore été mis en chantier. Ce plan portait l'approbation ministérielle.

Une autre pièce concernait les instructions sur les écoles à feu devant être exécutées jusqu'à la fin de cette année. Greiner vivait maritalement avec une femme D... qui ignorait les agissements de l'employé du ministère. Elle n'a été interrogée que comme témoin.

L'Explosion du Restaurant Véry

Paris, 20 juin.

Il paraît certain que lorsque MM. Fédée et Houllier se sont présentés à la taverne où se réunissent ordinairement les anarchistes, à Fitz-James-Street, ils ont été accueillis avec une forte « blague » par les compagnons: « Tiens! M. Fédée! M. Houllier!... Vous venez sans doute pour arrêter Francis et Meunier? Mille regrets. Mais ils ont été prévenus, et à l'heure qu'il est, ils sont loin! »

Le lendemain matin, lorsque les agents se sont présentés au domicile des deux anarchistes, ceux-ci étaient absents. Les deux policiers sont de retour à Paris. Les renseignements qu'ils ont recueillis à Londres sont d'ailleurs assez contradictoires. Les uns représentent Meunier et Francis comme partis pour le continent; d'autres disent qu'ils ont pris le passage sur un navire allant aux États-Unis. Si cela était, on espère que Francis et Meunier, ne parlant ni l'un ni l'autre l'anglais, ne pourront aller loin sans éveiller l'attention.

Ce que la police redoute, c'est qu'ils se soient réfugiés chez un ami politique, auquel cas il deviendrait très difficile de s'en emparer.

En attendant, l'instruction est activement poussée à Paris.

Paris, 20 juin.

M. Athalin, juge d'instruction, vient en présence de Fédée et de M. Fédée à Londres, d'adresser à tous les commissaires de surveillance des gares frontières le texte du mandat d'arrêt et le signalement complet de l'anarchiste Meunier.

En voici la teneur: Mandat d'Arrêt

De par la loi.

Nous, Athalin, juge d'instruction au tribunal de la Seine,

Vu les pièces de la procédure, le mandat d'amener en date du 17 juin, signé le 23 du même mois, et les conclusions de M. le procureur de la République, en date du 23 juin;

Mandons et ordonnons à tous agents de la force publique d'arrêter et de conduire à la maison d'arrêt de Mazas, à Paris, le nommé Théodule Joseph Constant Meunier, 31 ans, né à Bournezeau, canton de Chantonay, arrondissement de la Roche-sur-Yon (Vendée), le 22 août 1860, fils de Constant Joseph et Marie Barreaux, célibataire, menuisier, dit Meller, dit Rouyon, dit Bronzéan, dit Lagardère.

Signalement de Meunier

Taille: 1 m. 54 c. 9 m.; assis, 82 c.; corpulence moyenne; envergure, 1 m. 70. Tête: longueur, 18,2; largeur, 15,7. Oreille droite: longueur, 5,9; largeur, 3,6. Pied gauche: 25,3; médus gauche, 11,4. Auriculaire gauche, 9,1. Coude gauche, 16,4. Front découvert, cheveux brun foncé ou noir, peignés plats, avec une raie sur le côté; yeux châtrons ardoisés, vifs, perçants et ayant l'expression dure. Nez ordinaire, moustache noire, longue, non retroussée. Dents en assez bon état. Ne fume jamais. Fossette très accentuée au menton (il pourrait porter une fausse barbe brune en pointe). Visage pâle, maigre, traits très, aspect maladif. Très volublé, au point de paraître bossu; poitrine bombée et déformée, omoplate droite fortement bossuée.

Cloportes au pouce gauche, à la seconde jointure de l'index gauche, à la deuxième jointure de l'annulaire gauche, à la première jointure du pouce droit et à la seconde jointure de l'index droit.

Tenue très négligée. Vêtements de quelques jours, d'un veston en velours grisâtre, d'un pantalon en toile à petits carreaux noirs et blancs trop court et

d'un gilet en drap brun fantaisie, d'une cravate avec dessins rouges sur fond blanc, d'une chemise blanche à col rabattu, d'un chapeau de paille blanche avec ruban noir étroit et à bords plats et de bottines à élastiques en cuir noir mal cirées.

Les Antécédents

Après avoir travaillé comme menuisier à Nantes pendant quelques années, Meunier serait venu à Paris vers 1887. Il a logé en garni 50, rue de la Folie Méricourt, du 5 août au 10 septembre 1888 et du 23 septembre, même année, au 20 mars 1889. A cette date, il a été arrêté pour coups volontaires.

Remis en liberté provisoire le 25 mars, il a été condamné le 8 mai par défaut à deux mois de prison. Il a subi sa peine, réduite à quinze jours sur opposition.

En mars et avril 1891, il a été en traitement à Lariboisière pour une pleurésie. En mai et juin 1891, il a logé rue du Moulin-des-Prés, 14, chez Broca, qui demeurait à cette adresse, sous le nom de Christy, puis il a été habitier à Villers-le-Bel (Seine-et-Oise) où il a travaillé à l'installation de la cantonnerie Veysière.

Du 14 février au 13 mars 1892, il a demeuré dans un hôtel, rue de Bretagne, 30, sous le nom de Jean Rouyon, serrurier, né à Nantes, venant du 30, rue des Dames, après quoi il a logé de nouveau jusqu'au 23 mars, chez Bricou, 29, rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Il aurait aussi logé 28, rue Saint-Denis.

L'Inculpation

Prévenu de l'assassinat commis le lundi 25 avril 1892, boulevard Magenta, à Paris, sur la personne des sieurs Véry et Hamon, fait prévu par les articles 295, 296, 297, 302 et 404 du Code pénal;

1° Tentative d'homicide; à la même date et au même lieu sur le sieur Gaudin, la dame Véry, la demoiselle Véry, le sieur Lhérot (articles 2, 295, 296, 297, 302 et 304 du Code pénal).

2° De destruction volontaire d'un édifice par l'effet de substances explosives, fait prévu par l'article 435 du Code pénal.

Dépêches Diverses

Paris, 20 juin.

ÉTOUFFÉ PAR SA MÈRE

Une demoiselle Féliée Hatton, demeurant 76, avenue d'Ivry, venait déclarer, avant-hier, à la mairie du treizième arrondissement, que son enfant, une fillette de douze jours, était morte subitement.

Le médecin de l'état-civil ayant remarqué au cours de la visite d'usage, que la mort n'était pas due à une cause naturelle, refusa le permis d'inhumation et prévint M. Siadoux, commissaire de police.

Interrogé par le magistrat, Féliée Hatton avoua que pendant un sommeil elle avait étouffé involontairement son enfant.

De déplorables renseignements ayant été fournis sur le compte de cette femme, qui antérieurement habitait Ivry, à propos de la perte d'un premier né, M. Siadoux l'a envoyée au Dépôt en attendant que l'autopsie du petit cadavre soit pratiquée à la morgue.

MENACES ANARCHISTES

Paris, 20 juin.

Des anarchistes militants menaçaient depuis longtemps par lettres les locataires de l'immeuble situé au numéro 113 de la rue du Faubourg-du-Temple, de le faire sauter au moyen de la dynamite.

Le procureur de la République ayant reçu leurs plaintes, a chargé M. A. Mart, commissaire de police du quartier, de procéder à une sérieuse enquête.

Le magistrat a interrogé, hier, plusieurs individus soupçonnés d'être les auteurs des lettres de menaces.

FONCTIONNAIRES INFIDÈLES

M. le juge Doppet a été chargé de l'instruction relative aux détournements dont s'est rendu coupable M. de Jaubert, l'économiste de l'hospice des Petits Ménages, à Issy.

Comme nous l'avons annoncé, M. de Jaubert s'est enfui avec son fils; on le croit en Belgique.

L'économiste de la Maternité, M. Duval, a comme son collègue d'Issy, détourné à l'aide de faux une somme de 500 francs. M. Duval, qui avait un passé irréprochable, a été révoqué.

Enfin, M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, a signé hier la mise à la retraite d'office de M. Verdavaine qui, depuis le 1er janvier 1893, était directeur de l'hôpital Saint-Antoine.

Un reproche à M. Verdavaine des dettes criardes.

LA VENGEANCE D'UN FRÈRE

New-York, 20 juin.

Un crime sans précédent dans les annales de la justice a été commis hier au tribunal des sessions générales.

Le juge Martin présidait l'audience, et la cour procédait au jugement d'un nommé Clerget, accusé de viol sur la personne d'une fillette de quinze ans, Sarah Devine.

Le prévenu avait tout avoué, et le juge venait de donner l'ordre de le reconduire en prison, quand un jeune homme infirme, qui depuis quelques instants se tenait dans le corridor avoisinant, pénétra dans la salle d'audience, traînant péniblement sa jambe paralysée.

Le nouveau condamné à deux ans de prison pour désertion.

Devant le jury, il prend une attitude pleurnichue sans manifester d'ailleurs aucun repentir sincère.

Dans ses réponses au président M. Gues, il se défendit qu'il avait, quand il est allé voir sa femme et ses enfants, l'intention de se tuer après les avoir embrassés.

« J'ai, ajoute-t-il, demandé à ma femme si elle voulait reprendre la vie commune; elle m'a répondu en me traitant de voleur et de toutes sortes de choses. Je lui ai posé alors cette question: — Vas-tu te remarier après avoir obtenu ton divorce? Elle m'a déclaré avec arrogance que telle était son intention. Alors j'ai perdu la tête et j'ai fait feu. Je ne sais plus ce qui s'est passé. »

Parmi les témoins entendus, il faut citer le frère de la victime dont la déposition a été très émouvante.

« Il a tué ma sœur de sang froid », s'est-il écrié, la voix étranglée par des sanglots, il se voyait, le divorce prononcé, sans ressources, dans la misère, et il a frappé! Quant à sa tentative de suicide c'était une comédie, il s'est manqué volontairement car il est très bon tireur, et sa main est très sûre. L'affaire ne sera terminée que demain.

REVIEW DE LA MODE

On dit, est-ce bien vrai? que les autres nations de l'Europe, et même du monde entier, nous prennent nos mœurs, nos coutumes et nos modes. De moins, c'est nous qui le disons; mais ce qui me paraît aussi certain, c'est que les mœurs, les coutumes et même les modes de toutes les autres nations s'infiltrèrent peu à peu chez nous, y prenant droit de cité, et s'y établissent bientôt en maîtres, sans que nous ouvrons la bouche ou levions un doigt pour nous y opposer.

Certes, il est bon et bien d'emprunter aux autres ce qu'ils peuvent avoir de meilleur que nous; mais une adoption nouvelle ne doit jamais faire mettre si absolument les autres de côté, que l'on ne s'en occupe plus. Cela nous conduit, en fait de modes, à parler de nouveau de la blouse russe, inaugurée déjà, il y a quelques années, aux villes d'eau et surtout sur les plages, par des jeunes filles étrangères que l'on commençait à critiquer.

Cela paraissait si drôle, ces corsages longs et flottants, sur des jupes de couleur disparates, que nulle Française n'osait les adopter et que toutes jurèrent bien que jamais paroli costume n'entrerait dans leur garde-robe.

Qu'arrive-t-il cette année? C'est qu'il n'est pas une femme, jeune ou vieille, qui n'ait au moins une ou deux blouses russes à son service pour presque toutes les circonstances. Ah! que de fontaines dont nous buvons l'eau, après avoir juré tous nos grands dieux que jamais nous ne nous abreuverions à leur source! Seulement, nous avouons, cette année, fait subir un changement à la comode blouse russe, en lui donnant l'appellation de blouse moujik. C'est un peu plus russe encore et beaucoup plus original.

Beaucoup de manches d'étoffe ont subi un changement heureux qu'il me semble bon de vous signaler.

Elles ressemblent beaucoup à celles que l'on baptisait, il y a longtemps déjà, du nom de Marie-Antoinette. Elles sont larges et bouffantes jusqu'au coude, au-dessus duquel elles s'arrêtent, terminées par un volant de dentelle molle, retombant négligemment sur le reste du bras.

Il me semble que cette mode-là est trop jolie pour n'être pas facilement et vite adoptée, surtout par les jeunes femmes. Ne vous semble-t-il pas toujours que votre bras étouffé et manqué de respiration, lorsque, par la température très estivale que nous subissons cette année, il est impitoyablement enfoncé et retenu dans une manche large et étroite?

Donnez-lui donc de l'air, pendant qu'il fait chaud et que la mode vous y autorise d'une si agréable façon. J'en dirai autant pour les cols, que l'on s'obstine à faire aussi montants que possible; mais à quoi bon ces prédictions dans un désert, tout le monde faisant à cela la sourde oreille, et les cols continuant à monter jusqu'aux oreilles, comme les jupes à balayer la rue! Nous vous parlons, depuis longtemps, du grand succès des dentelles sur tous les costumes; mais ce que nous ne vous avons pas dit encore, c'est que ce succès est d'autant plus grand et accentué que la robe est de nuance plus claire et la dentelle plus noire. C'est ce grand contraste qui en fait le plus grand mérite.

Je ne vous parlerai pas de l'immense vogue de la dentelle étroite, surtout de la guipure d'Irlande, devenue une banalité à force d'être vue et rencontrée partout. Aussi les femmes réellement élégantes, notamment celles à n'être plus vouloir et dénicher-elles, parcourent-elles en trouvant, les dentelles noires ou blanches, dont elles font les plus riches ornements de leurs costumes; et nous en arrivons à mettre les dentelles blanches sur les robes noires ou de nuances très foncées, comme nous mettons les robes sur les robes claires. Les bas de jupes sont toujours assez simplement garnis, soit d'un volant peu froncé, de quelques rangs de passementerie ou de galons posés à plat, ou même plus simplement encore avec des plis; tout le froc-froc des garnitures est réservé aux jupes de dessous, auxquels on met volants, ruches, bouillonnés, tout cela même gentiment décapé et recouvert comme d'un voile par un gros tulle grec ou sous une légère et claire dentelle. C'est là surtout que la fantaisie peut s'en donner à l'aise, à la condition de ne faire que de jolies choses.

L'un des principaux accompagnements des corsages actuels est la petite veste Figaro, que l'on fait avec toutes les étoffes et avec toutes les garnitures. S'ils sont en velours ou en soie, on les borde très richement avec du jais et des accompagnements de plume de même sorte. J'en ai vu un, très charmant, en dentelle noire, soutenu tout autour par un petit velours rose qui, en faisant transparent au bord de la dentelle, lui donnait en même temps un soutien qui rehaussait complètement la valeur du corsage. Ces vestes se font généralement sans manches, mais souvent avec des nœuds sur les épaules, quelquefois même sur une épaule seulement. Il est impossible de trouver un accompagnant plus gracieux que ne l'est cette sorte de petit corsage, que l'on peut faire de toutes nuances et de toutes étoffes, mais qui apporte toujours leur note élégante à la plus simple toilette. Dans ce moment de chaleur extrême on renonce

DE MARSEILLE A ROME

Marseille, 20 juin.

Un Marseillais, M. J. Borelli, le vaillant explorateur du pays des Somalis, a entrepris un singulier voyage.

Cette fois, il ne s'agit point de pénétrer en pays sauvages et de s'enfoncer dans un désert aride, on court le risque d'avoir à défendre contre des fauves ou contre un climat meurtrier, mais tout simplement de prendre la mer dans une yole extra-légère et de gagner Rome, à la rame, à coups d'aviron, en longeant la côte, puis en remontant le Tibre.

Il est parti hier matin avec l'Hyperbole. L'Hyperbole est une yole en caajou, construite à clin, en planchettes de 4 millimètres. Elle mesure 6 mètres 500 de longueur, 80 centimètres à sa plus grande largeur, et 28 centimètres de creux. Avec ses avirons, elle pèse 32 kilos.

Le hardi canotier n'a pour tout bagage qu'une valise contenant les effets nécessaires et ne pesant que 3 kilos 50. Il emporte, en outre, un poids de 3 kilos 500 en outils divers, qu'il est indispensable d'avoir, en prévision de réparations éventuelles. Enfin, M. Borelli, pesant lui-même 68 kilos, navigateur, équipement et bagages ne dépassent pas 42 kilos.

Habitué au soleil d'Afrique, il navigue avec une simple petite calotte pour coiffure, les épaules et les bras presque nus, mais graissés pour éviter les insulations. La légèreté de son embarcation ne lui permet pas de tenir la mer par un gros temps, ni de s'éloigner beaucoup de la côte. Il suivra donc cette dernière, s'arrêtant toutes les fois qu'il en sentira le besoin; portant sous le bras son embarcation en lieu sûr, s'abritant des bourrasques, et remettant sa yole à l'eau dès qu'il voudra reprendre la mer.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Paris, 20 juin.

Certains crimes n'ont pas le don de retentir longtemps dans la curiosité du public. C'est ainsi qu'il a été parlé fort peu de l'assassinat de M. Langlois par son mari, crime qui s'est passé à Paris en janvier dernier et qui va avoir son épilogue devant le jury, aux audiences d'aujourd'hui et de demain prochain.

Georges Langlois, avait, en 1883, épousé une charmante jeune fille, Mlle Rosine Laforest, sœur d'un de ses amis. Pendant huit ans, la malheureuse femme a subi un indigne martyre.

L'après, qui avait eu une déplorable jeunesse, ne sut pas mieux se conduire une fois marié. Paresseux, débauché, il dissipait uniquement pour ses plaisirs les ressources du ménage. Son père l'avait envoyé à Saint-Germain une fabrique de toiles cirées. Elu conseiller municipal, puis maire de cette commune, Georges Langlois abusa de sa situation jusqu'à faire employer pour lui-même des déjeûners de ses administrés. Obligé de quitter le pays, il ne vint plus à Paris que d'écroqueries.

encouru une condamnation à deux ans de prison pour désertion.

Devant le jury, il prend une attitude pleurnichue sans manifester d'ailleurs aucun repentir sincère.

Dans ses réponses au président M. Gues, il se défendit qu'il avait, quand il est allé voir sa femme et ses enfants, l'intention de se tuer après les avoir embrassés.

« J'ai, ajoute-t-il, demandé à ma femme si elle voulait reprendre la vie commune; elle m'a répondu en me traitant de voleur et de toutes sortes de choses. Je lui ai posé alors cette question: — Vas-tu te remarier après avoir obtenu ton divorce? Elle m'a déclaré avec arrogance que telle était son intention. Alors j'ai perdu la tête et j'ai fait feu. Je ne sais plus ce qui s'est passé. »

Parmi les témoins entendus, il faut citer le frère de la victime dont la déposition a été très émouvante.

« Il a tué ma sœur de sang froid », s'est-il écrié, la voix étranglée par des sanglots, il se voyait, le divorce prononcé, sans ressources, dans la misère, et il a frappé! Quant à sa tentative de suicide c'était une comédie, il s'est manqué volontairement car il est très bon tireur, et sa main est très sûre. L'affaire ne sera terminée que demain.

GRÈVE A LA "MINE AUX MINEURS" DE MONTHEUX

Saint-Etienne, 20 juin.

Un nouveau conflit vient d'éclater à la Mine aux Mineurs de Montheux. Réintégré par jugement des fonctionnaires, les anciens administrateurs ont décliné la déchéance de ceux qui les avaient remplacés et ils ont prononcé le renvoi de six ouvriers: Desmarest, Huguet, Martin, Prudhomme, Linossier et Périssel.

Ces derniers refusèrent de reconnaître la mesure dont ils avaient été l'objet. Et, hier soir, ils se présentèrent pour descontrôler comme à l'ordinaire avec le poste de nuit.

Malgré la décision de renvoi, ils allèrent à la lamperisterie, choisirent leurs lampes et se rendirent au travail.

Ces faits ayant été portés à la connaissance de M. Payen, ingénieur, il fit rompre les six ouvriers contre lesquels procès-verbal fut dressé par un contrôleur des mines appelé à cet effet.

D'autre part, les administrateurs de Montheux avisèrent M. Bonnaves, commissaire du 2e arrondissement, des faits qui venaient de se produire, lui demandant l'assistance des agents au cas où ils viendraient à se renouveler.

Ce matin donc, au moment de la descente des ouvriers, à 5 heures 1/2, deux agents étaient envoyés à Montheux.

Desmarest et ses camarades étaient présents, leurs outils à la main.

Au moment où ils voulurent descendre, on leur fit remarquer, à la lamperisterie, qu'ils avaient été renvoyés et que, conséquemment, aucune lampe ne pouvait leur être délivrée.

Desmarest, Huguet, Prudhomme, Linossier, Périssel et Martin protestèrent énergiquement et engagèrent les autres ouvriers à ne pas se rendre au travail.

Ce qui fut adopté.

Les cinquante grévistes tirèrent une longue réunion dans la salle des machines, à la suite de laquelle on décida d'envoyer une délégation à la préfecture.

La délégation, ayant à sa tête les mineurs Desmarest et Huguet, a été reçue, en l

ments de cavalerie de la garnison ont continué hier par le 8^e cuirassiers. Les manœuvres comprenaient trois exercices : 1^{er} les hommes dans une barque et les chevaux tenus en « longe » derrière ; 2^e les hommes à la nage, montant les chevaux avec paquetage complet ; 3^e les chevaux sans selle accompagnés par les cavaliers en petite tenue.

Les exercices ont été exécutés sous les yeux des généraux de Lignières, Rouillet, Farny, les colonels Thorel du 8^e et Crotel du 5^e cuirassiers.

De nombreux officiers assistaient à ces épreuves. Aujourd'hui continuation des exercices par le 5^e cuirassiers.

Nous apprenons que MM. Mure et Neveux, délégués par la chambre syndicale de l'alimentation lyonnaise, viennent de partir à Paris pour soutenir auprès des pouvoirs publics leurs revendications.

Il y a en ce moment à la Charité un jeune garçon de 8 ans, qu'on a surnommé le petit Ravachol. Comme l'anarchiste de ce nom, il aime à manier la dynamite ; cet amour exagéré et surtout inconscient lui a coûté les trois doigts d'une main, mais le petit audacieux ne se décourage pas pour si peu. Il se moque de la souffrance et rit quand on explore sa plaie avec le bistouri.

Le courage de ce petit bonhomme fait l'admiration de tous ceux qui le soignent.

Une grève vient d'éclater aux carrières de Comblanchien où sont employés environ 500 ouvriers.

Le motif de cette grève viendrait de ce que les ouvriers français ont eu avec les ouvriers italiens une chicane qui, heureusement, n'a pas dégénéré en rixe. Nos compatriotes ont préféré se retirer ; ils se sont réunis à la mairie où ils ont rédigé une pétition qui sera transmise au chef de l'exploitation des carrières ; cette pétition porte, à l'heure actuelle, près de 200 signatures.

Voilà une grève qui nous touche de très près, quoique Comblanchien soit dans la Côte-d'Or.

C'est de cette carrière, en effet, que vient la pierre des sous-sollements de la fontaine Bartholdy, qui devait être inaugurée le jour de la nouvelle fête nationale du 22 septembre. Si les ouvriers de Comblanchien sont en grève, la ville de Lyon risque fort de ne pas avoir sa fontaine prête au jour dit.

Nous apprenons que M^{lle} Jane May, qui devait donner deux représentations aux Célestins, les 6 et 7 juillet, vient de contracter une grave maladie et a été obligée de rentrer à Paris. Nous souhaitons à la divette un prompt rétablissement.

Théâtre de Charbonnières : C'est ce soir jeudi, 30 juin, qu'a lieu l'inauguration de la saison théâtrale à Charbonnières.

Pour les débuts de la troupe d'opéra-comique, M. Cabannes donnera le *Toréador*. Demain, débuts de la troupe de comédie, les *Petits Cadeaux* et la *Veuve au Camélie*.

Au III^e Arrondissement

A propos de la lettre de l'honorable D^r Crestin, que nous avons publiée dernièrement, sur les améliorations à apporter au III^e arrondissement, nous recevons la lettre suivante :

Dans votre numéro du 14 juin, vous recommandez au conseil municipal de s'occuper de la grande rue de la Guillotière et du percement de la rue de Créqui.

A cette occasion il m'est venu certaines réflexions que je ne crains pas de vous soumettre, et que vous reproduirez si vous les jugez propres à appeler celles des électeurs du III^e arrondissement.

Il y a bien quatre ou cinq ans, en effet, qu'on s'occupe à peine au conseil municipal de Lyon du non-Rivo-Gauche.

Cet abandon des intérêts d'une partie si considérable de l'agglomération lyonnaise a précisément coïncidé avec la fameuse scission du comité central dont le siège avait été fixé jadis au café Bertholus, place de l'Abondance.

A l'ombre du comité Bertholus, — déjà bien moins protectrice de l'esprit et des vœux du suffrage universel, que l'ancien et légendaire comité de la rue Grôlée, avec ses ramifications sur les arrondissements lyonnais, — les habitants de la grande rue avaient obtenu cependant les démolitions de la place de la Croix, pour l'emplacement du marché aux fourrages.

N'est-il pas significatif que, depuis cette époque, cet emplacement soit resté jonché de débris et de détritus et qu'il stupéfie l'œil par le désordre de son sol délaissé des balayeurs et par les dégradations de ses bordures de pierre en ruines, mousmouss, depuis que les maisons ont été démolies ?

N'est-il pas d'une aussi grande signification, ce fait que la place du Pont ait été dépossédée, depuis quelques années (deux ou trois ans) en dépit de toutes les réclamations du III^e arrondissement, du marché aux grains dont profitaient nombre d'établissements du quartier ?

Ne serait-il pas instructif de relire les procès-verbaux du conseil municipal à cette époque pour se rendre compte du rôle qu'a joué la délégation municipale de la Guillotière, en face de cette expropriation autorisée par un adjoint de l'administration municipale ?

N'est-il pas notoire que le comité Corrompt, privé dès son origine de l'ancienne majorité des électeurs du comité central, n'a fait que perdre en route jusqu'en 1892 une partie, puis une autre, de sa petite clientèle et de son petit nombre de suffrages ? De telle sorte que tout en donnant, par suite de la division de la masse électorale du III^e arrondissement, l'inassabilité de l'élection à presque tous ses candidats, il a cessé de plus en plus d'avoir le droit de se déclarer le représentant de l'esprit de la population.

Ce dernier fait dégagé, est-il difficile d'expliquer le peu de sollicitude du conseil municipal pour cet arrondissement depuis que le comité directeur a pris pied chez Corrompt ?

L'explication par cette conclusion que le comité directeur n'est qu'un comité dirigé, dépense-t-elle les données raisonnables des faits précités ?

Les élus de ce comité allant à pieds joints au-delà de la masse électorale, ne sont-ils pas convoqués et réunis par un censéle toujours le même ?

Et les membres de ce comité ne sont-ils pas nominativement et exclusivement choisis eux-mêmes par ce censéle ?

Ne résulte-t-il pas que les candidats devenus ainsi conseillers, sont astreints à une conduite obligatoire vis-à-vis de ce censéle,

de ce comité, et de ses membres plus qu'ils ne le sont par la formule d'un mandat dit impératif, qu'ils peuvent être autorisés à transgresser ou à trahir ?

Si cette cause de l'oubli du III^e arrondissement par le Conseil municipal n'est pas la vraie, je vous prie, monsieur le rédacteur de m'aider à la trouver, en faisant appel aux lumières d'autres électeurs.

UNE GRÈVE FORCÉE

Sous ce titre, nous recevons la communication suivante :

Le syndicat des imprimeurs sur étoffes, Lyonnais, prévient la corporation qu'un conflit vient de surgir dans la maison Gillet, de Villeurbanne.

Les patrons de cette maison ont essayé, soit par promesses, soit par intimidation, de détourner trois collègues, en leur signifiant qu'ils aient à abandonner le syndicat ou leur refus.

Sur le refus réitéré de ces derniers, qui ont fait acte de solidarité en restant avec leurs camarades, ces messieurs ont pensé qu'ils n'auraient pas une meilleure réussite auprès des cinquante-quatre autres ouvriers qui étaient occupés dans leur maison et ils n'ont rien trouvé de mieux que de tous les chasser mardi matin et sans donner de motifs.

Devant un pareil procédé, que nous ne voulons pas qualifier encore, nous laissons l'opinion publique juge d'apprécier une pareille conduite, tout en nous réservant d'y revenir d'une manière plus détaillée.

Le Président, F. LINAGE. Le Secrétaire, F. LAVERGNE.

Pour compléter cette communication, disons qu'un projet de tarif, qui ne devait être applicable qu'au mois de septembre, avait été présenté aux patrons de l'usine Gillet, qui devaient l'étudier et y faire les modifications qu'ils jugeaient nécessaires. On connaît leur réponse.

LE MEURTRE DE LA RUE SAINT-LAZARE

Les drames du ménage. — Un mari qui tue sa femme. — Arrestation du meurtrier.

Il y a quelques mois à peine, nous avions à parler d'un drame qui s'était déroulé dans cette même rue Saint-Lazare. Un restaurateur avait étreint un de ses clients. Aujourd'hui, il s'agit d'une femme assassinée par son mari.

Le Ménage Duplan. Au n° 40 de la rue Saint-Lazare, dans un petit appartement du rez-de-chaussée, composé de deux pièces très exigües, habitent depuis quelque temps un sieur Choulat, âgé de 44 ans, fabricant de fouets et sa maîtresse.

Il y a trois semaines, au milieu de la nuit, Choulat entendit quelqu'un l'appeler. Il se leva et aperçut sur le trottoir un couple qui entraînait trois jeunes enfants.

C'étaient les époux Duplan. Louis Duplan, âgé de 31 ans, tonnelier à Villefranche, se trouvant sans travail, avait résolu de venir tenter fortune à Lyon.

Sans ressources, sans logement, il ne savait à son arrivée, où aller, quand il se souvint qu'il avait à Lyon une tante qui vivait maritalement avec un sieur Choulat, de mourant rue Saint-Lazare, 40. Il se fit indiquer le logement, et en désespoir de cause, vint demander asile à sa parente.

Choulat, quand son pseudo-neveu lui eut expliqué les motifs de sa visite, ne fut que médiocrement charmé. Toutefois, il fit contre mauvaise fortune bon cœur, et comme on ne peut démentir mettre dehors des parents qui viennent sonner à votre porte à 3 heures du matin, il reçut le ménage.

On installa un lit dans la chambre de Duplan et, sans logement, il ne savait où aller, quand il se souvint qu'il avait à Lyon une tante qui vivait maritalement avec un sieur Choulat, de mourant rue Saint-Lazare, 40. Il se fit indiquer le logement, et en désespoir de cause, vint demander asile à sa parente.

Choulat, quand son pseudo-neveu lui eut expliqué les motifs de sa visite, ne fut que médiocrement charmé. Toutefois, il fit contre mauvaise fortune bon cœur, et comme on ne peut démentir mettre dehors des parents qui viennent sonner à votre porte à 3 heures du matin, il reçut le ménage.

On installa un lit dans la chambre de Duplan et, sans logement, il ne savait où aller, quand il se souvint qu'il avait à Lyon une tante qui vivait maritalement avec un sieur Choulat, de mourant rue Saint-Lazare, 40. Il se fit indiquer le logement, et en désespoir de cause, vint demander asile à sa parente.

Choulat, quand son pseudo-neveu lui eut expliqué les motifs de sa visite, ne fut que médiocrement charmé. Toutefois, il fit contre mauvaise fortune bon cœur, et comme on ne peut démentir mettre dehors des parents qui viennent sonner à votre porte à 3 heures du matin, il reçut le ménage.

On installa un lit dans la chambre de Duplan et, sans logement, il ne savait où aller, quand il se souvint qu'il avait à Lyon une tante qui vivait maritalement avec un sieur Choulat, de mourant rue Saint-Lazare, 40. Il se fit indiquer le logement, et en désespoir de cause, vint demander asile à sa parente.

Choulat, quand son pseudo-neveu lui eut expliqué les motifs de sa visite, ne fut que médiocrement charmé. Toutefois, il fit contre mauvaise fortune bon cœur, et comme on ne peut démentir mettre dehors des parents qui viennent sonner à votre porte à 3 heures du matin, il reçut le ménage.

On installa un lit dans la chambre de Duplan et, sans logement, il ne savait où aller, quand il se souvint qu'il avait à Lyon une tante qui vivait maritalement avec un sieur Choulat, de mourant rue Saint-Lazare, 40. Il se fit indiquer le logement, et en désespoir de cause, vint demander asile à sa parente.

Choulat, quand son pseudo-neveu lui eut expliqué les motifs de sa visite, ne fut que médiocrement charmé. Toutefois, il fit contre mauvaise fortune bon cœur, et comme on ne peut démentir mettre dehors des parents qui viennent sonner à votre porte à 3 heures du matin, il reçut le ménage.

On installa un lit dans la chambre de Duplan et, sans logement, il ne savait où aller, quand il se souvint qu'il avait à Lyon une tante qui vivait maritalement avec un sieur Choulat, de mourant rue Saint-Lazare, 40. Il se fit indiquer le logement, et en désespoir de cause, vint demander asile à sa parente.

Choulat, quand son pseudo-neveu lui eut expliqué les motifs de sa visite, ne fut que médiocrement charmé. Toutefois, il fit contre mauvaise fortune bon cœur, et comme on ne peut démentir mettre dehors des parents qui viennent sonner à votre porte à 3 heures du matin, il reçut le ménage.

On installa un lit dans la chambre de Duplan et, sans logement, il ne savait où aller, quand il se souvint qu'il avait à Lyon une tante qui vivait maritalement avec un sieur Choulat, de mourant rue Saint-Lazare, 40. Il se fit indiquer le logement, et en désespoir de cause, vint demander asile à sa parente.

Choulat, quand son pseudo-neveu lui eut expliqué les motifs de sa visite, ne fut que médiocrement charmé. Toutefois, il fit contre mauvaise fortune bon cœur, et comme on ne peut démentir mettre dehors des parents qui viennent sonner à votre porte à 3 heures du matin, il reçut le ménage.

On installa un lit dans la chambre de Duplan et, sans logement, il ne savait où aller, quand il se souvint qu'il avait à Lyon une tante qui vivait maritalement avec un sieur Choulat, de mourant rue Saint-Lazare, 40. Il se fit indiquer le logement, et en désespoir de cause, vint demander asile à sa parente.

Choulat, quand son pseudo-neveu lui eut expliqué les motifs de sa visite, ne fut que médiocrement charmé. Toutefois, il fit contre mauvaise fortune bon cœur, et comme on ne peut démentir mettre dehors des parents qui viennent sonner à votre porte à 3 heures du matin, il reçut le ménage.

et se laissa emmener au commissariat de la rue Montesquieu.

M. Jaquot, commissaire de police, l'interrogea aussitôt. Duplan lui raconta qu'un cours d'eau d'un diamètre de 1 mètre, mais qu'il ne pensait pas l'avoir tracé. Au même moment on vint prévenir le commissaire que la femme Duplan avait succombé à sa blessure.

M. Jaquot fit alors avancer un fiacre, s'y installa avec le meurtrier et se rendit 10, rue Saint-Lazare.

La Confrontation. A une heure, le fiacre s'arrêta devant la maison. Le drame était connu déjà de tout le quartier, car la foule encombra le trottoir et les agents durent se frayer un passage pour pénétrer eux, et leur prisonnier.

A la vue de Duplan, des cris : « Mort ! » éclatèrent de tous côtés.

La tête baissée, les yeux remplis de larmes, Duplan entra vivement.

On le conduisit dans la seconde pièce, où était étendu le cadavre de la victime à l'endroit même où la pauvre femme était tombée.

En apercevant morte celle qu'il ne croyait qu'avoir blessée, Duplan se mit à pleurer. Il s'agenouilla près du corps et embrassa longuement la victime en disant d'une voix étouffée par les sanglots : Pardon ! Pardon !

M. Jaquot lui demanda alors s'il reconnaissait avoir tué sa femme. Duplan répondit affirmativement.

Pourquoi ? ajouta le magistrat.

M. le commissaire, en rentrant ce matin, j'ai eu une discussion avec ma femme, nous nous sommes disputés, puis j'ai vu rouge et apercevant une serpe sur la cheminée, je m'en suis servi et j'ai frappé ma femme. Elle est tombée et je me suis sauvé. Ah ! j'en avais certes pas l'intention de la tuer. Quel malheur pour elle et mes pauvres enfants.

Où est l'arme.

Voilà, M. le commissaire, répondit un gardien de la paix. Nous avons ramassé la serpe dans le lit.

Et l'agent tendit à M. Jaquot la fameuse serpe. Ce contrefort, à deux courbes, très pointue et tranchante, appartient à Choulat, il lui servait pour tailler ses manches de fouet.

Manié par un bras vigoureux, est devenu une arme terrible. La blessure reçue par la victime en est la meilleure preuve. Atteinte au côté droit du cou, la malheureuse portait une blessure de quatre centimètres de profondeur produite par la pointe de l'arme et une large entaille sectionnant la moitié du cou. La mort avait dû être instantanée.

La confrontation terminée, le meurtrier fut laissé assis sur une chaise dans la pièce, sous la surveillance d'un agent, en attendant l'arrivée du parquet et d'un médecin légiste.

L'Enquête. M. Audébert, procureur de la République, prévenu du meurtre, déléqua un deses substituts, M. Chouzy, et M. Chantreuil, juge d'instruction pour suivre l'affaire.

Ces messieurs se rendirent sur les lieux du crime où ils se rencontrèrent avec MM. Laccasagne et Coutagne, médecins au rapport.

A ce moment, Duplan en sortait sous la conduite d'agents, M. Jaquot ayant terminé son enquête. Les magistrats ne jugeant pas nécessaire d'aller l'interroger dans la maison, le précédèrent au poste de la place du Pont, où le meurtrier fut conduit.

La liste entendit Duplan d'abord, dont le récit fut identique à celui fait devant M. Jaquot et un témoin, Choulat.

La disposition de ce dernier est loin d'être favorable au meurtrier. La voici résumée en quelques mots :

« A 11 heures 1/2, Duplan est venu à la maison, il a trouvé sa femme dans la boutique, et est entré avec elle dans la deuxième pièce. Il n'y a pas eu de discussion entre eux. Deux secondes après, j'ai entendu un : « Ah ! » et immédiatement la chute d'un corps.

« Je me suis précipité, j'ai vu la victime à terre. Duplan n'a pas trouvé une serpe sur la cheminée, il l'a prise sur mon établi. »

Cette déposition, si elle est reconnue exacte, aggraverait singulièrement la position de Duplan. Il en résulte, en effet, que Duplan, décidé à tuer sa femme, s'est armé avant de s'enfermer dans la deuxième pièce, et là, sans l'ombre de provocation, l'a égorgée. Il est vrai que le meurtrier assure que c'est au cours d'une discussion qu'il a frappé et l'a fait avec une arme trouvée à sa portée.

M. Chantreuil, à l'issue de l'interrogatoire, signa un mandat de dépôt, et à 6 heures Duplan fut emmené à la prison Saint-Paul et déposé sous l'inculpation de meurtre.

La victime. Le corps de la malheureuse victime est resté jusqu'à quatre heures étendu dans la pièce. Il a été ensuite emporté à la Faculté de médecine, où M. Laccasagne fera l'autopsie.

Nous avons pu voir l'intérieur du logement, la victime et le meurtrier.

Le logement ne se compose que de deux pièces très petites, pauvrement meublées ; l'aspect est misérable.

Dans la première, le magasin, se trouve une table de travail, une machine à coudre, un buffet et quelques chaises. Dans la seconde, celle servant de chambre à coucher, le cuisinier pour sept personnes, un lit, un buffet et une table.

Le soir, on mettait deux matelas par terre.

La victime, Marguerite Miton, était une femme de 33 ans, à physionomie insignifiante. Au dire de ses voisins, elle était laborieuse et bonne mère de famille.

Un moment de sa mort elle était vêtue d'une jupe, d'une camisole, d'un tablier, pas de chemise, et chaussée de mauvaises galoches.

la gauche il saisit une corde qui liait le ballot.

Malheureusement, la corde se rompit et Nicolas glissa en arrière. Il était tout au bord du quai et sans avoir pu se retenir, il tomba sur le bateau, quatre mètres plus bas.

La tête porta sur le rebord de la péniche, où elle s'écrasa littéralement.

Les ouvriers du port ne relevèrent qu'un cadavre, qu'ils transportèrent au domicile de sa femme, rue de Saint-Cyr, 90.

Nicolas Charles était très connu à Vaise. C'était un crocheteur très actif que son honnêteté faisait souvent employer.

M. Saech, commissaire de police de Vaise, a constaté le décès.

Audacieuse Evasion

Samedi dernier, une audacieuse évasion s'est produite dans des circonstances que nous ne pouvons faire comprendre le violent désir de liberté chez les prisonniers.

Elle rappelle par certains côtés, l'évasion de Frachon, le voleur de Saint-Etienne qui deux fois s'échappa des mains des gendarmes commis à sa garde.

Les lecteurs de l'Echo de Lyon, se souviennent du vol commis en décembre dernier au préjudice du neveu de lord Salisbury qui se rendait à Nice, avec sa femme.

Dans un wagon du train rapide, n° 4, un individu bien mis, déroba une sacoche contenant 50,000 francs de bijoux et de valeurs, puis son coup fait, l'alignif descendait à la gare de Mâcon, dans l'entre-voie et prenait la fuite.

Fort heureusement, le chef de train inspecteur, M. Gélis et un garçon de salle du dîner-car, avaient aperçu la manœuvre ; ils se mirent aussitôt à la poursuite du voleur qu'ils arrêtèrent non sans peine. Celui-ci fit rébellion et sans les gardiens de la paix qui arrivèrent à ce moment, sa capture eût été impossible.

Ce voleur que sa profession fait voyager en train rapide, n'en est pas à son coup d'essai.

Son aplomb ne lui a pas fait défaut, car après être passé en jugement et avoir été condamné, il fut dirigé sur la maison pénitentiaire de Montpellier.

Le trajet s'effectua bien jusqu'à Lyon, où il fut remis à deux gendarmes chargés de l'accompagner jusqu'à Tarascon.

Confortablement installé dans un compartiment de deuxième classe, les menottes aux mains, le prisonnier prit, dès le départ, ses dispositions pour accomplir un excellent voyage.

Il était assis entre les deux Pandores qui auraient dû, conformément au dictionnaire, ne dormir que d'un œil. Mais deux heures de locomotion les avaient plongés dans une douce somnolence ; c'est le moment que choisit l'habile voleur.

Prudemment il se leva, il fit jouer la sonnette d'alarme et quand le train ralentit, il sauta par la portière.

Ceci se passait entre Valence et Avignon. Le convoi stoppa, en pleine campagne et bientôt le chef de train parut à la portière pour s'informer de ce qui motivait l'arrêt du train.

On juge du désagréable joué des deux gendarmes si habilement trébuchés par le malfaiteur qu'ils avaient chargé de surveiller.

Quant à ce dernier, il avait prudemment disparu, et toutes les recherches faites pour le retrouver sont restées sans résultat.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 30 juin, 1892, jour de l'année. Premier quartier le 2 ; Pleine lune le 10. Soleil : lever, 4 h. 02 ; coucher, 8 h. 05.

Election au conseil général. — Nous avons publié hier, la liste des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement soumis au renouvellement.

Il y aura lieu également de procéder au remplacement de M. Nolot, conseiller général démissionnaire du 3^e canton de Lyon ; de M. Christophe, conseiller d'arrondissement, démissionnaire du canton de Neuville.

Comme rectification à notre liste d'hier, pour le canton de l'Arbresle, MM. Pontelle, conseiller général, et Dru, conseiller d'arrondissement sont soumis également au renouvellement.

Conseil municipal. — Dans notre compte rendu d'hier du conseil municipal, nous avons annoncé que M. Debole maintiendrait sa démission d'adjoint au maire de Lyon. C'est une erreur, car après des démarches de M. Bruyas, M. Debole est revenu sur sa décision et il a retiré sa démission.

Une vieille affaire. — A la fin de 1891, un garçon de recettes de M. Couturier, huissier, rue Constantine, nommé Paul Baton, âgé de trente-cinq ans, s'enfuit, emportant une somme de 1,400 francs volée à son patron.

On le rechercha fort inutilement à Lyon, et, en octobre dernier, le tribunal correctionnel le condamna, par défaut, à six mois de prison.

Baton, qui s'était réfugié à Marseille, y mena joyeuse vie tant qu'il eut de l'argent, puis, son dernier sou dépensé, revint à Lyon et se logea rue de l'Épée.

C'est là qu'il a été arrêté hier et envoyé à la prison Saint-Paul pour y subir sa peine.

Une baignade à sensation. — Hier soir, à 7 heures, un fort rassemblement s'était produit sur le quai de l'Hôpital et sur le pont de la Guillotière.

De très nombreux curieux regardaient tranquillement le Rhône à la nage.

Chien enragé. — Un brigadier des gardiens de la paix a abattu hier, vers midi, au coin de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la rue Ferrandière, d'un coup d'épée, un chien enragé qu'il poursuivait depuis la place Tozolan.

Ce chien, qui était un épagneul de forte taille, a, sur son passage, mordu plusieurs de ses congénères.

Il a été transporté à l'École vétérinaire.

Nous engageons nos lecteurs à acheter tous leurs médicaments à la Grande Pharmacie de l'Éléphant, 6, rue Saint-Côme et 33, rue Lanterne. Essayez et comparez.

Théâtre des Célestins. — La direction rappelle au public lyonnais que samedi 2 juillet aura lieu la représentation du désopilant succès : Bonne à tout faire, par le grand comédien Baron et l'excellente troupe des Variétés.

Le bureau de location d'ouvrages vendredi 1^{er} juillet, de 10 h. du matin à 7 h. du soir.

Harmonie municipale. — Place de la Mairie, boulevard de la Croix-Rousse, ce soir, à 8 h. 1/2, Le Flamand, Dessailly ; Ouverture, Saint-Saëns ; Carillon, Bizet ; Les Héroïques (grande fantasia), Meyerbeer ; Fleur de Bohême (polka), A. Quella.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

L'ARRESTATION DE M. LEGUAY. Paris, 29 juin.

L'arrestation de M. Gilbert Leguay aurait été surtout motivée à la suite de lettres trouvées à son domicile, lettres qui lui auraient été adressées par M. Arton depuis sa fuite.

NÉCROLOGIE. Paris, 29 juin.

M. Edmond Bazire, rédacteur de l'« Intransigeant » et critique d'art, est mort aujourd'hui.

EXPLOSION A BORD. Bordeaux, 29 juin.

La compagnie des Messageries maritimes vient de recevoir la nouvelle que le paquebot « Glata » est arrivé à Montevideo en remorque, après avoir subi un accident à la suite de la rupture d'un piston.

Trois chauffeurs ont été tués par l'explosion.

L'INSOLATION DANS L'ARMÉE. Saint-Omer, 29 juin.

Pendant les manœuvres de garnison entre le 8^e et le 73^e de ligne, plusieurs cas d'insolation se sont produits. Un sergent du 73^e en garnison à Béthune, est mort.

EPIDÉMIE DANS UNE CASERNE. Amiens, 29 juin.

Une épidémie de fièvre typhoïde sévit sur le 8^e chasseurs. La garnison a été évacuée la caserne.

ORISE MINISTÉRIELLE EN NORVÈGE. Christiania, 29 juin.

Le roi ayant déclaré qu'il ne sanctionnerait pas la décision du Storting relative à l'établissement des consulats norvégiens séparés, le ministère norvégien a donné sa démission.

UN BALLON QUI CRÈVE. Londres, 29 juin.

Aujourd'hui à une fête au Cristal Palace, un ballon portant quatre personnes a crevé à environ cent pieds du sol.

Le capitaine a été tué raide, trois autres personnes ont été grièvement blessées.

LE TARIF POSTAL EN ANGLETERRE. Londres, 29 juin.

A partir du 1^{er} juillet l'Angleterre appliquera un tarif postal unique à toutes les lettres pour l'étranger, c'est-à-dire 25 centimes par demi-once.

VOYAGE DE GUILLAUME II. Kiel, 29 juin.

L'empereur est parti à 6 heures de l'après-midi, à bord du « Hohenzollern » pour Dronthjem.

Le « Hohenzollern » est accompagné du cuirassé « Siegfried ».

M. DE BISMARCK ET LA PRESSE. Francfort, 29 juin.

La « Gazette de Francfort » a attaqué vivement le prince de Bismarck. Ce journal estime qu'il est nécessaire de mettre enfin un terme aux agissements que M. de Bismarck, lorsqu'il était au pouvoir, aurait poursuivis à sa manière comme des crimes de trahison et d'hostilité contre l'Empire

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

LE CONTRAT DE MARIAGE

Anjourd'hui? répéta dona Cruz, voyant qu'elle s'arrêtait. Aurore détourna la tête pour essuyer une larme. Dona Cruz la regardait tout ému. Dona Cruz abandonnait ces brillantes illusions que Gonzague avait fait naître en elles, sans effort et sans regret.

ce courage, je suis sortie de cette chambre, j'ai pris le chemin que tu m'avais montré, l'escalier dérobé, le couloir, et me suis retrouvée dans ce boudoir où nous étions toutes deux naguère, je me suis approchée de la porte derrière laquelle ces hommes l'appelaient. Le bruit avait cessé, j'ai mis mon œil à la serrure. Il n'y avait plus aucune femme autour de la table.

regardé par le trou de la serrure. Les convives l'écoutaient immobiles, muets, tous la pâleur au front. J'ai mis mon oreille à la place de mon œil. J'ai entendu... Un bruit se fit du côté de la porte. — Tu as entendu? répéta dona Cruz. Aurore ne répondit point. La figure blême et doucereuse de M. de Peyrolles se montra sur le seuil.

Chaverny fit un suprême effort pour lever son verre. Le vidérome plein s'échappa de sa main tremblante, à la grande indignation de Cocardasse. — As pas pur! grommela-t-il; on devrait mettre en prison ceux qui perdent le vin!

C'est un bijou que ce pécaïré! pensa Cocardasse. — Vous allez le tuer! dirent quelques voix de femmes. — Ferme, marquis! ferme! ferme! cria Nivelles pour ses actions.

Le bossu offrit galamment son vidérome, qu'on emplit. Mais les paupières de Chaverny se prirent à battre comme les ailes de ces papillons martyrs que les enfants cloquent à la tapisserie avec une épingle. C'est la fin.

VENTE BÉNÉFICIAIRE Avec admission d'étrangers En l'Audience des criées du Tribunal civil de Lyon EN QUATRE LOTS SÉPARÉS Savoir: De Trois Parcelles de Terrain à Bâti

DOMAINE Situé sur les Communes de LOYETTES ET SAINT-VULBAS Canton de Lagnieu, arrondissement de Belley (Ain)

PAPIERS PEINTS Maison fondée en 1806 ARTICLES RICHES & BON MARCHÉ Envoi franco d'échantillons.

ON OFFRE Aux personnes atteintes de la maladie de la pierre et de la gravelle, un moyen sûr et prompt de se guérir radicalement sans opération ni régime.

LE FIN DE SIÈCLE 12 Fr. Appareil Photographique 12 Fr. Muni de son Pied et de tous les Produits pour faire de la Photographie

PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, 12, Lyon

Le Guide Européen DES HOTELS ET RESTAURANTS En Cinq Langues FRANÇAIS, ANGLAIS, ESPAGNOL, ITALIEN & ALLEMAND

A VENDRE cause maladie, petit Café-Comptoir à Brignais (Rhône). Bonne clientèle, beau matériel. S'adresser à M. Cottin, à Brignais.

SOLUTION BRUNO au bi-phosphate de chaux pur cristallisé, le plus fidèle, le plus actif des reconstituants

DROGUERIE 2, Rue Saint-Côme, à Lyon Fournitures pour Peinture, Teinture, Dégraisage, Liqueurs et Pharmacies.

BICYCLETTES Nous engageons vivement les personnes désireuses de faire l'acquisition d'une bicyclette à aller voir les nouveaux modèles pneumatiques de course et de route que construit la maison

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal.

GRANDE CHAPELLE DES 3 PRIX 2,55 - 3,55 - 7,55 ASSORTIMENT COMPLET CHEMISES, PAUX-COLS, MANCHETTES, POUR HOMMES, BRETELLES, PARURES ET BOUTONS DE MANCHETTES

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME - (LYON ET PARIS) A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30, Lyon

1,200 Hectolitres VIN ROUGE garanti de purs raisins frais, à 26 fr. l'hectolitre, franco de port.

PAPIERS PEINTS Immenses assortiments nouveaux E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux)

En VENTE à l'Agence FOURNIER LYON, 14, rue Confort, LYON ET DANS SES SUCCURSALES DE SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, MACON, DIJON ET VALENCE

FABRIQUE & GRANDS MAGASINS D'AMEUBLEMENTS Maison Henri BONJOUR AU COLOSSE DE RHODES LYON. - Cours de la Liberté, 42-44

BOURSE DE LYON Du 29 Juin 1892 FONDS D'ÉTAT 3 % Français... 99 25

BOURSE DE PARIS Du 29 Juin 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AU COURS DE CLOTURE

APRÈS BOURSE Du 29 Juin COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS HUILES DE COLZA

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 29 Juin 1892 NOMBRE SORTES

ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS Premier arrondissement. - Epouse Cresto, née Chamberlano, sans profession, 36 ans.

VERMOREL A VILLEFRANCHE (Rhône) 350 1ers prix et médailles. - Décoration du Mérite agricole

AVIS Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que L'Écho de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.